



APPEL D'OFFRES (ADO)

MODIFICATION #2

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada - Registre central
Opérations des approvisionnements
111, rue Water Est
Cornwall, Ontario, K6H 6S2
No. de l'invitation 5P201-19-0107/A

Soumission aux : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux Appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-jointe, au(x) prix indiqué(s).

Commentaries :

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :

Bureau de distribution

Agence Parcs Canada - Registre central
Opérations des approvisionnements
111, rue Water Est
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Title-Sujet Écluse-ascenseur 21 de Peterborough – Réhabilitation de la rive ouest supérieure		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-19-0107/A	Date: 15 octobre 2019	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG <i>PW-19-00889189</i>	Client Ref. No. – No. de réf du client. 862	
Solicitation Closes (YY-MM-DD):		
at – à 2:00 PM	on – le 2019-10-29	Time Zone - Fuseau horaire: EDT - HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde (sheldon.lalonde@canada.ca)		
Telephone No. - No de téléphone (613) 938-5948	Fax No. – No de FAX: (877) 558-2349	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein – Voir aux présentes		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Titale - Titre		
Telephone No. - N° de téléphone: _____		
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____		
Signature		Date

MODIFICATION #2

15 Octobre 2019

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION:

- 1) Questions et Réponses #2 (ci-joint);**
- 2) « APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS » doit être supprimée dans son intégralité et remplacée par: « APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (mod 101519) » (ci-joint)**
- 3) Révisions des mesures d'atténuation par KGS Group Consulting Engineers, (attaché à part).**

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES

Questions et Réponses #2

15 Octobre 2019

21. Veuillez fournir plus de précisions sur la remise en état de l'asphalte à l'écluse 21 le long de la dalle de béton et au bassin versant proposé.
- a) À quelle profondeur le matériau granulaire doit-il être rétabli aux deux endroits? (c.-à-d. 300 mm granulaire B de type II, 150 mm granulaire A)
 - b) À quelle profondeur l'asphalte doit-il être rétabli aux deux endroits et selon quels mélanges? (c.-à-d. – 50 mm HL8, 50 mm HL3, etc.)
 - c) Quel est le type du ciment d'asphalte à comportement classifié qui doit être utilisé à chaque endroit? (c.-à-d. PGAC 58-28 ou PGAC 58-34)

Réponse : À vérifier.

22. Le plan G111 montre l'emplacement du drain en pierres sèches proposé, mais n'indique aucun regard de nettoyage comme précisé dans le plan G114. Pouvez-vous dire si des regards de nettoyage sont nécessaires, et si oui, combien et où?

Réponse : L'emplacement des regards de nettoyage est indiqué sur le plan G111 - « French Drain Profile » (profil du drain en pierres sèches) (5 emplacements). Pour plus de précisions, voir le plan G114.

23. Pouvez-vous préciser le diamètre et le matériau du collecteur d'eaux pluviales auquel le bassin versant proposé est relié?

Réponse : Voir les plans SUE (subsurface utility engineering [génie des services publics souterrains]) et les dessins modifiés de l'appel d'offres (G104, G111 et G114).

24. Les matières excavées peuvent-elles demeurer sur les lieux? Si non, veuillez fournir les résultats d'essai de la caractérisation du sol pour l'élimination hors site.

Réponse : Les matières excavées doivent être retirées des lieux comme mentionné dans les spécifications. L'essai environnemental du sol excavé (TCLIP) sera réalisé par le consultant à la charge de l'APC. L'entrepreneur n'assumera aucune contamination sur le sol situé sur les lieux dans les estimations.

25. Veuillez confirmer s'il y a une taille ou un type précis de palplanche à utiliser ou s'il y a des moments de flexion minimum pour la palplanche qui seront utilisés.

Réponse : Les précisions quant aux palplanches sont fournies dans les notes générales (plan G102).

26. La section 01 22 01, 1.3.7 indique que les palplanches doivent être installées avec un dispositif d'interverrouillage relié à la structure adjacente. Toutefois, le plan 19-1538-033 G115 « work schedule » (calendrier des travaux), note n° 4, indique que le bord le plus externe de la palplanche doit être situé à environ 0,5 m de la face du mur en béton. Veuillez confirmer lequel des deux énoncés est correct.

Réponse : L'entrepreneur se reportera au plan G115 pour l'installation des palplanches près du bâtiment du maître-éclusier.

27. Combien de regards de nettoyage faut-il pour le drain en pierres sèches proposé?

Réponse : Les regards de nettoyage sont indiqués dans le plan G111 « French Drain Profile » (profil du drain en pierres sèches) (5 emplacements). Les détails sont fournis dans le plan G114.

28. Devons-nous obligatoirement retirer toute l'herbe qui se trouve sur la rive ouest? Ou seulement à l'endroit touché par les travaux proposés? (c.-à-d. drain en pierres sèches)

Réponse : Il faut obligatoirement retirer toute la végétation sur la rive ouest comme mentionné dans les plans.

29. Devons-nous obligatoirement placer la terre végétale avant de répandre l'hydrosemence? Si oui, quelle devra être l'épaisseur de la terre végétale et sous quoi doit-elle être maintenue?

Réponse : L'ensemencement hydraulique doit être effectué après le placement de la terre végétale comme indiqué dans les spécifications. Épaisseur minimale de la terre végétale = 150 mm. Se reporter à la spécification 32 92 19.16 (Ensemencement), élément 3.4.6.4.

30. En examinant les spécifications de l'appel d'offres, nous avons remarqué que les éléments 6 (tapis de renfort du gazon [TRM]) et 7 (hydrosemences) du tableau des prix unitaires sont indiqués en m³. Selon nous, ils devraient être en m², car la mesure de paiement (de l'ensemencement hydraulique) indiquée dans la section 32 92 19.16, partie 1.2.1, est le mètre carré. Veuillez confirmer la quantité et l'unité de mesure exigées pour les éléments 6 et 7.

Réponse : Le TRM et l'hydrosemence doivent être de 2 100 m² (chacun) tel qu'indiqué dans le tableau des prix unitaires.

31. Selon les spécifications de l'appel d'offres, l'entrepreneur doit installer un regard d'infiltration/cadre et couvercle. Cependant, le formulaire d'appel d'offres ne contient aucun poste précis pour indiquer cet élément. Veuillez préciser où nous devons inscrire cet élément et les prix associés.

Réponse : À vérifier.

32. Selon les spécifications de l'appel d'offres, l'entrepreneur doit installer les hydrosemences sur le tapis de renfort de gazon. Faut-il placer de la terre végétale ou autre chose entre ces deux produits?

Réponse : L'ensemencement hydraulique doit être effectué après le placement de la terre végétale comme indiqué dans les spécifications. Épaisseur minimale de la terre végétale = 150 mm. Se reporter à la spécification 32 92 19.16 (Ensemencement), élément 3.4.6.4.

33. La date d'achèvement est le 15 avril 2020. Toutefois, la restauration et l'ensemencement hydraulique de la zone ne pourront être achevés en raison de la météo. Sera-t-il permis à l'entrepreneur de réaliser la restauration et l'ensemencement hydraulique au printemps?

Réponse : À vérifier.

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (mod.101519)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- a) Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'il est de leur responsabilité de tenir compte dans leur offre de tous les travaux décrits sur les dessins et dans les spécifications.
- b) Les prix de travaux qui ne sont pas comptabilisés dans le tableau des prix unitaires doivent être ajoutés au total des montants forfaitaires.
- c) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux (y compris, mais sans s'y limiter mobilisation et démobilisation, analyse, inspection, voyage, etc)..

Spécification		Quantité	Unité de mesure	Totaux partiels
1	Versement d'une caution et assurance	1	Montant forfaitaire	\$
2	Préparation du site - Mobilisation / Démobilisation	1	Montant forfaitaire	\$
3	Protection de l'environnement	1	Montant forfaitaire	\$
4	Enlèvement des gabions et de la végétation	1	Montant forfaitaire	\$
5	Remplacement de la dalle de béton et du revêtement de sol en asphalte	1	Montant forfaitaire	\$
6	Surveillance des vibrations et des fissures	1	Montant forfaitaire	\$
7	Installation de regard et travail associé	1	Montant forfaitaire	\$
MONTANT FORFAITAIRE (MF) Excluant les taxes applicable(s)			\$	

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Spécification		Quantité	Unité de mesure	Taux unitaire	Totaux partiels
1	Excavation	300	m3	\$	\$
2	Palplanches de 7 m de long	100	m	\$	\$
3	Palplanches de 9 m de long	45	m	\$	\$
4	Enrochement	1400	tonnes	\$	\$
5	Drain en pierres sèches	250	m3	\$	\$
6	Paillis de renforcement de gazon (PRG)	2100	m2	\$	\$

7	Hydrosemence	2100	m2	\$	\$
8	Excavation du mur d'âme en béton et du caisson en bois	4	m3	\$	\$
9	Placement de remplissage en U	4	m3	\$	\$
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC) Excluant les taxes applicable(s)					\$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant les taxes applicable(s)					\$